



# LE CONCOURS : MODE D'EMPLOI

## FAITES DE LA SOUPE



Le samedi 21 octobre 2017, la **Cabane à Projets** organise la deuxième « Faites de la Soupe ! », un concours gratuit, festif et ouvert à toutes et à tous. De 15h à 21h à la Salle Polyvalente de Saint Léon, venez, en équipe, présenter au Jury, aux visiteurs et aux autres concurrents votre meilleure soupe. Qui dit concours dit règlement, à lire attentivement et sans modération !

**Vous pouvez concocter une soupe chaude ou froide, salée ou sucrée !**

### 1- Les participants

- Les participants doivent se former en équipe de 3 personnes minimum
- Le nombre d'équipes participantes est limité à 20 au maximum.
- Les équipes peuvent être composées de familles, d'amis, membres d'associations, de clubs sportifs, d'écoles, de conseils municipaux, etc... c'est comme vous le voulez !
- Chaque équipe donnera un nom à sa soupe

### 2- Le jury

- Il est composé de 5 à 7 personnes anonymes représentant les différentes générations.
- Les membres du Jury ne peuvent faire partie d'aucune des équipes participant au concours.

### 3- Ingrédients et quantité de soupe à apporter le jour J

- **Non autorisé** : viande et poisson, soupe vendue dans le commerce
- **Autorisé** : légumes et/ou fruits de saison, épices et herbes aromatiques, produits laitiers (fromage, beurre, crème fraîche, ...), huiles et graisses animales
- Pour les produits frais, l'équipe des « faiseurs de soupe » est seule responsable de sa conservation au froid (un frigo sera éventuellement mis à disposition).
- Tous les ingrédients utilisés pour la confection de la soupe devront être frais
- Chaque équipe apportera au minimum 4 litres et au maximum 6 litres de soupe.

### 4- Matériel à fournir par chaque équipe

- Récipient(s) pour la soupe, louche(s), des torchons

### 5- Matériel fourni par les organisateurs

- Tables et chaises seront mises à disposition de chaque équipe
- Des bols pour les goûteurs (jury et public) seront disponibles à l'entrée de la manifestation

### 6- Un point de réchauffage

- Il est préférable que les équipes arrivent avec leur soupe déjà chaude, néanmoins des points de chauffage au gaz ou électriques sont prévus.

7- **Déroulement du concours** : Dès son arrivée, à partir de 14h30, chaque équipe devra remettre aux organisateurs, en échange d'un numéro, le nom de leur soupe. Un petit bocal de soupe servant d'échantillon sera rempli sur place

à l'arrivée (en cas de problèmes sanitaires). Chaque équipe devra faire apparaître distinctement son numéro et le nom de sa soupe sur le stand. Elle inscrira également la liste exhaustive des ingrédients utilisés pour réaliser la soupe pour que les personnes atteintes d'allergies puissent identifier facilement tous les aliments présents.

### 8- Les résultats et les récompenses

- Quatre récompenses d'honneur seront remises par le jury : Les louches d'or, d'argent et de bronze et le prix du Public. Chaque équipe participante recevra la Médaille de la Faites de la Soupe 2017 (tous les trophées et médailles sont réalisés par l'Esat de Lorient-Sadirac).
- Les critères de jugement des soupes par le Jury sont :
  - o Saveur / Gout – noté sur 20
  - o Consistance / Aspect – noté sur 20
  - o Originalité de la recette – noté sur 20
  - o Décoration du Stand et animation : noté sur 10
  - o Nom de la Soupe : noté sur 10
- L'assistance pourra savourer les soupes exposées, apprécier les stands, l'animation et les noms donnés aux soupes et enfin participer au vote pour le prix du Public
- Les résultats seront proclamés par le Jury à 19h30. Les prix seront remis en suivant.
- Bien entendu, ces résultats n'auront qu'une valeur symbolique et la principale récompense sera la chaleur des échanges et la convivialité qui circulera entre les stands, le but du concours étant de favoriser les contacts entre les habitants et entre les associations ou collectifs. La bonne humeur doit figurer parmi les ingrédients de chacune des soupes proposées. A chaque équipe de la transmettre autour d'elle (humour, déguisement, décoration décalée, etc...) (Presque) tout est permis !  
Chaque gagnant devra « poser » avec sa récompense et donner la recette de sa soupe.

9- **Droit à l'image** : En s'inscrivant au concours « Faites de la Soupe ! », tous les membres des équipes participantes acceptent que les photographies réalisées le jour de la « Faites de la Soupe ! » soient publiées sur les sites internet, le magazine de la Cabane à Projets....

10- **En cas de force majeure**, la Cabane à Projets se réserve le droit d'annuler cette manifestation. Si ce devait être le cas, il n'y aurait aucun remboursement des frais engagés par les candidats au concours « Faites de la Soupe ! ».

11- **Les inscriptions au concours** débiteront le 9 septembre et se clôtureront le 16 octobre 2017. Le dossier d'inscription est à retirer à la Cabane à Projets au 32, rue Amaury de Craon à Créon.

**BULLETIN D'INSCRIPTION « FAISEURS DE SOUPE »**

**NOM DE L'EQUIPE :**

**Nom, prénom et âge des participants :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**COMMUNE :**

**E-MAIL :**

**TELEPHONE :**

*Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement et affirmons porter l'entière responsabilité quant aux produits et ingrédients utilisés dans notre soupe. Nous acceptons que des photos soient prises, diffusées et publiées par la Cabane à Projets.*

**Pour les mineurs, merci à leurs parents de signer ci-dessous afin d'autoriser leur participation et leur droit à l'image pour cet évènement.**

Fait à....., le .....

**Signature de tous les participants**

